

ANNEXE AU BULLETIN D'INFORMATION N°2

PRÉCISIONS SUR LES TRAITEMENTS 2017-2018

I. CONDITIONS POUR QU'UNE VICTIME MINEURE DEVIENNE UNE VICTIME MAJEURE

- Pour tous les cas :
 - Si l'état de la victime est altéré;
 - Si les signes vitaux de la victime se détériorent.
- Brûlures thermiques :
 - Si la région affectée est plus grande que la paume de la main;
 - Si le cou et/ou le visage sont affectés;
 - S'il s'agit d'un jeune enfant ou d'un bébé.
- Brûlures chimiques :
 - Si la région affectée est plus grande que la paume de la main;
 - Si le cou et/ou le visage sont affectés;
 - S'il s'agit d'un jeune enfant ou d'un bébé.
- Asthme :
 - Si la crise n'est pas contrôlée après la première prise des médicaments.
- Hémorragie avec objet :
 - Si l'objet qui perfore la peau a une dimension plus grande que la paume de la main;
 - Si le cou et/ou le visage sont affectés;
 - S'il y a une perte de sang importante.

II. SPÉCIFICATIONS SUR LES TRAITEMENTS

- Victime majeure et victime mineure* :

Il est entendu que pour toutes les victimes majeures, l'ambulance doit être appelée.
Par ailleurs, concernant les victimes mineures notées d'un *, l'appel de l'ambulance est préconisé si les victimes sont évaluées en respectant les conditions énoncées ci-dessus et qu'elles apparaissent plutôt comme des victimes majeures.
- Victime OVR ou inconsciente :

Le sauveteur doit effectuer les manœuvres en considérant l'âge de la victime (bébé, enfant ou adulte).
- Perte de conscience :

La victime perd conscience et reste inconsciente pendant toute la durée de la situation.

III. QUALITÉ ET EFFICACITÉ DU BANDAGE (POUR OBTENIR TOUS LES POINTS)

- Pour tous les cas :
 - Vérifier la circulation distale;
 - Vérifier la sensation distale avant et après la pose du bandage;
 - Le bandage doit être confortable pour la victime.
- Pour toutes les brûlures et engelures :
 - Si les mains ou les pieds sont touchés, séparer les doigts ou les orteils à l'aide d'un pansement;
 - Éviter le contact entre 2 surfaces brûlées.
- Pour toutes les fractures (mineures ou majeures) :
 - Immobiliser l'articulation en haut et en bas de la blessure;
 - Comblers les espaces vides pour empêcher le membre de bouger;
 - Choisir la grandeur d'attelle appropriée.
- Pour tous les saignements :

Le bandage doit être fait dans le sens de la circulation veineuse, c'est-à-dire des extrémités vers le cœur.
- Hémorragie avec objet :

S'assurer que l'objet est stabilisé par le bandage.
- Corps étranger enfoncé dans le globe oculaire :
 - Le pansement ne doit pas créer de pression sur l'œil;
 - Le pansement doit être attaché derrière la tête.
- Blessure à l'abdomen avec organes exposés :
 - Ne pas tenter de remettre les organes en place;
 - Ne pas appliquer de pression sur les organes.